

PV réunion exploratoire sans-chez-soirisme et prison

Pierre-Yves Lux – 20/06/2025

Personnes présentes : Louis Berny (AMA), Benjamin Peltier (Ilôt), Catheline Zürni (Vivalis), Clément Redondo (Farès), Kris Meurant (Transit / Fidex), Grégory Pattyn (LPR – Maison Prevost), Ilse Wauters (HF Antonin Artaud), Limor Aharon et Marion Carême (Smes), Jean Vanderwee et Mélanie Devillers (Rizome)

La réunion s'est tenue chez Bruss'help et s'est articulée autour de la présentation PPT qui suit.



250620 MP 6
rencontre exploratoire

1. Introduction et objectifs

Les objectifs de cette première rencontre exploratoire sont les suivants :

- Favoriser la rencontre et la connaissance mutuelle, notamment via une présentation des missions portées par les uns et les autres,
- Démarrer le processus de construction d'une cartographie des acteurs impliqués, des ressources disponibles et des freins/difficultés rencontrés,
- Construire collectivement un plan d'action pour la suite.

Pour ce faire, il était proposé l'OJ suivant :

- Tour de table : Présentation des personnes et des services qu'elles représentent, avec un focus spécifique sur leurs missions en lien avec le sujet du jour et/ou sur des projets/dispositifs qui abordent les liens entre sans-chez-soirisme et prison.
- Cartographie des acteurs impliqués et des ressources disponibles : Nous listerons ensemble ce qui existe en matière de relations entre sans-chez-soirisme et prison
- Freins et difficultés : Nous prendrons un moment pour dresser une liste des difficultés rencontrées par les différents acteurs
- Priorités d'action : Sur ces bases, nous tenterons de construire une liste de priorités d'actions à mener.

2. Mesure 6 du MP

Cet échange s'inscrit dans le cadre du Masterplan et de sa mesure 6 - « Construire un protocole de collaboration pour la prévention du sans-chez soirisme dans le secteur des prisons ». Néanmoins, l'objectif est d'aborder ces enjeux avec un focus « pratiques de terrain ».

Pour information/rappel, le Masterplan et sa mesure 6 précisent ceci :

- Protocole coopération du 25 mars 1999
 - concernant **l'aide sociale aux détenus et aux personnes faisant l'objet d'une mesure ou d'une peine** à exécuter dans la Communauté

- la Coord. des Services d'Aide aux Justiciables de Vivalis sera chargée de **négoier une révision du protocole** avec le SPF Justice et les Administrations Communautaires des Maisons de Justice et d'aide au justiciable,
- avec le **soutien/en collaboration** avec le CAW-B, Rizome-Bxl, Fidex, les services d'aide aux sans-chez-soi
- Révision pour structurer la collaboration pour l'organisation des sorties temporaires ou définitives et qui doit aborder/préciser les éléments suivants :
 - Compétences et responsabilités des institutions
 - Cartographie des services mobilisés et des ressources disponibles
 - Quantifier liens entre SA et sorties de prison
 - Moyens de sécurisation du logement en amont
 - Moyens de préparer les sorties (identification du risque de mal-logement, pistes d'insertion par le travail, relation avec les services d'aide aux justiciables)
 - Information des détenus / des services / liens familiaux
 - Accompagnement des ex-détenus en rue
 - Logement de transit et Maisons d'accueil (VS bracelet)
 - Parcours judiciaire et assuétudes
 - Personnes internées

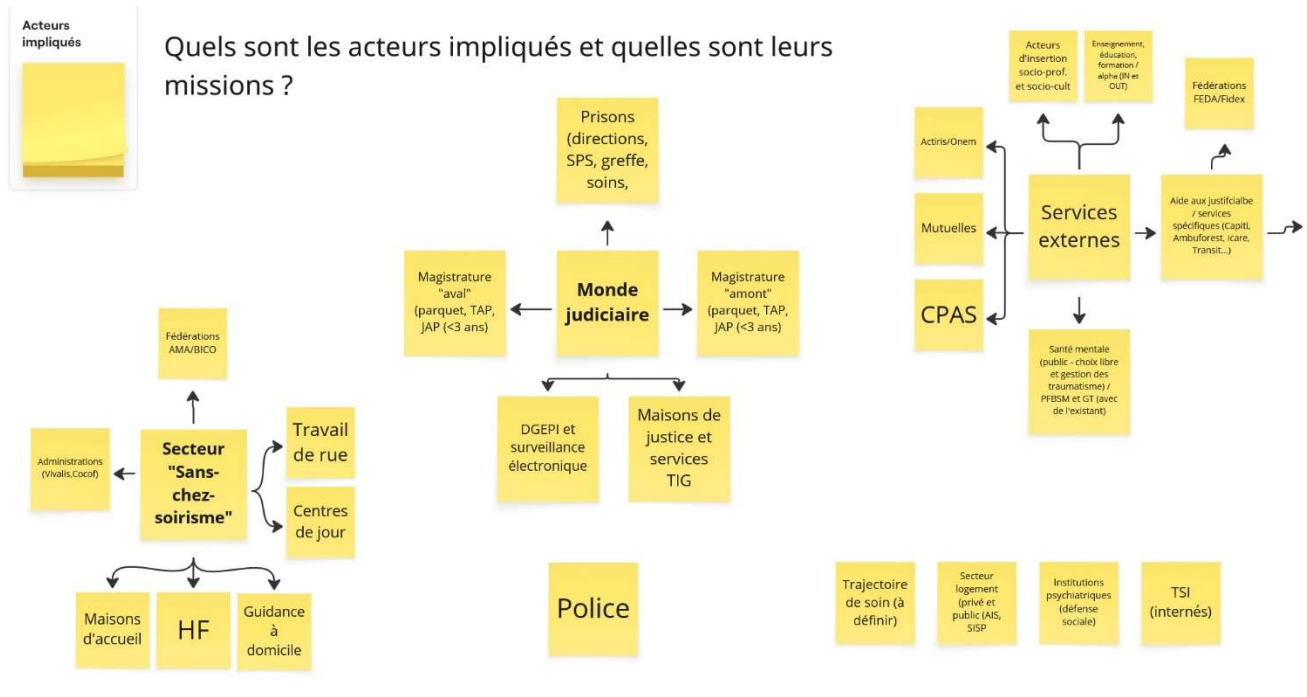
Quelques réactions ont été exprimées :

Catheline précise que le **protocole du 25 mars 1999**, dont il est question dans la mesure 6 du MP, a déjà été réactualisé mais qu'il est actuellement toujours en attente de validation politique. Il est également précisé que ces révisions ont été réalisées en concertation avec les acteurs qui soutiennent donc le contenu. Enfin, les participants insistent sur les fonctionnements positifs de l'aide aux justiciables à Bruxelles et considèrent que cela doit pouvoir être mis en avant.

Enfin, Kris insiste sur l'importance de bien avoir à l'esprit le fait que l'enjeu de **l'internement est extrêmement spécifique** (besoins des personnes, écosystème et budgets,...).

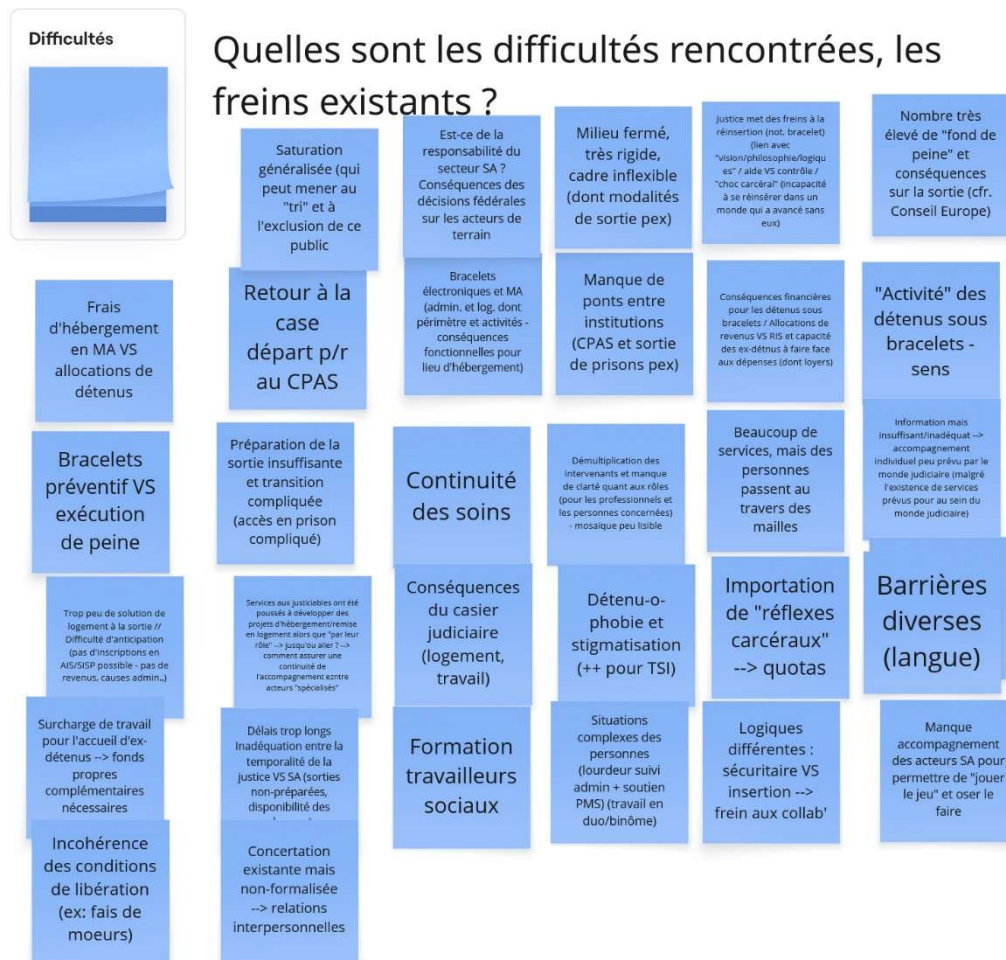
3. Cartographie des acteurs

Le résultat des réflexions collectives menées est le suivant. Il sera certainement à affiner, tant en matière d'identification des acteurs, que « d'organisation » de ces acteurs et de précisions sur leurs missions.



4. Identification des freins et difficultés

Le brainstorming a mené à ceci :



Une structuration de ces résultats pourrait être la suivante et pourra utilement être complétée ultérieurement si nécessaire :

En prison :

- Le milieu carcéral est très rigide, notamment en matière de modalités de (communication de) sortie (délais imprécis, courts et inflexibles)
- Nombre très élevé de fond de peine et conséquences sur la sortie (cfr. Conseil de l'Europe)
- La justice et le monde carcéral fonctionnent sur une logique sécuritaire et ne tiennent pas assez compte de la réinsertion des détenus
- Trop peu de collaboration/concertation entre la prison et les acteurs extérieurs
- Pas/peu de dynamique d'accompagnement individuel en prison
- Accès compliqué à la prison pour les acteurs extérieurs

A la sortie

- Multiplicité d'acteurs, qui se connaissent peu et dont les rôles respectifs sont parfois flous, particulièrement pour les personnes concernées, mais aussi les professionnels.

- Missions des uns VS missions des autres (l'hébergement et l'accompagnement en logement des ex-détenus sont-elles des missions des opérateurs « sans-abris » ou des services d'aide aux justiciables ?)
- Pas ou peu de collaborations/concertations (en tout cas formelles car, quand cela existe, il s'agit essentiellement de relations informelles et interpersonnelles)
- Pas/peu de préparation de la sortie entre acteurs de la prison, acteurs hors-prison et personne

Hébergement (surtout Maisons d'Accueil ici) et logement

- Saturation de tous les dispositifs d'hébergement
 - Problème de temporalité et de délais entre les modalités de sortie de prison et d'entrée en MA
 - Problème des ressources pour les sortants de prison en congé pénitentiaire (allocation d'entretien insuffisante et prise de frais sur « fonds propres » pour les opérateurs)
 - Difficulté d'accueil de porteurs de bracelets électroniques en MA (infrastructure, activités,...)
 - Spécificités et complexité des situations individuelles, dont choc carcéral ou importation de « réflexes carcéraux », et conséquences pour le lieu d'hébergement
 - Formation insuffisante des travailleurs sociaux
 - Peu de collaborations avec acteurs spécialisés et craintes des opérateurs d'hébergements
 - → Choix des dispositifs d'hébergement, « exclusion » de ces publics, peu de MA « jouent le jeu »
-
- Des services d'aide aux justiciables ont été poussés à développer des solutions d'hébergement/logement, sans que cela ne soit leur rôle
 - Trop peu de solutions de logement

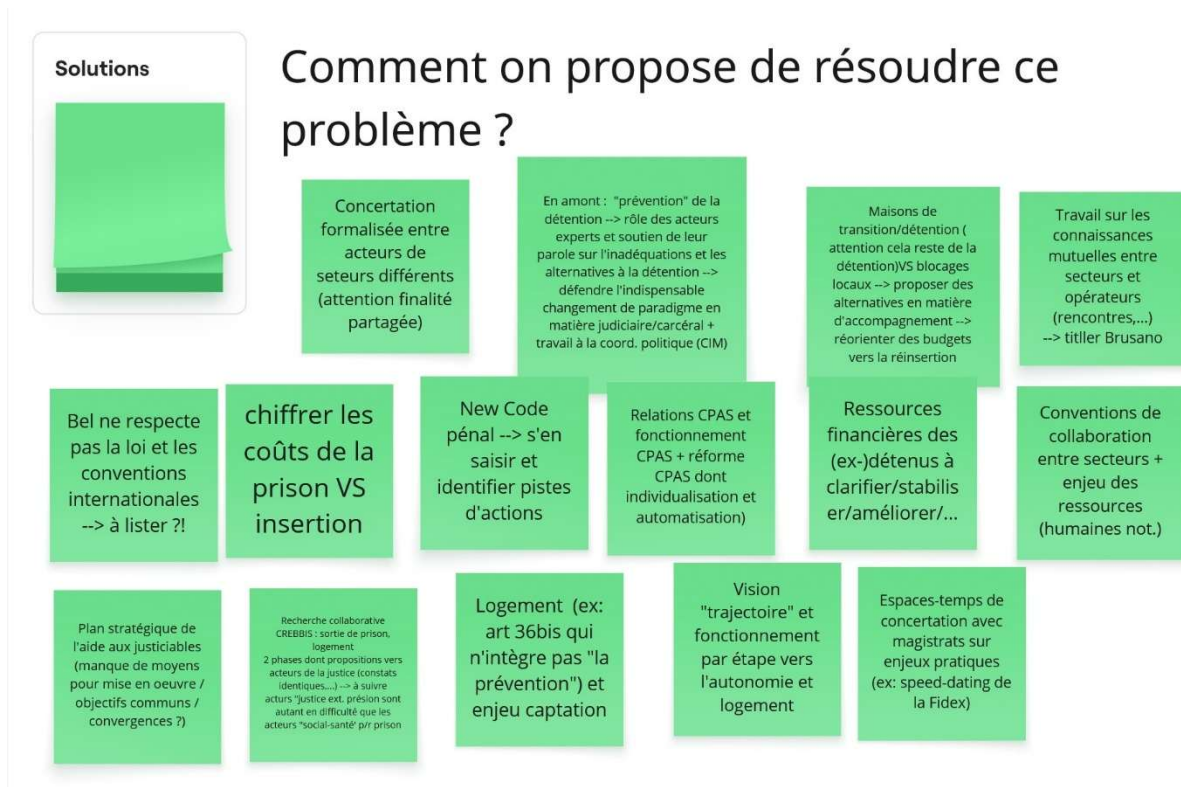
Situation médico-psycho-sociale

- CPAS :
 - Retour à la case départ p/r au CPAS, sans collaboration à la préparation de la sortie
 - Ressources : allocations d'entretien VS RIS et capacité à se loger
- Problèmes récurrents de continuité des soins lors de la sortie
- Incapacité des porteurs de bracelets électroniques à se réinsérer compte-tenu du cadre très restrictif
- « Choc carcéral » et difficulté à se réinsérer dans un monde qui a avancé sans la personne
- Conséquences du casier judiciaire

Logement

- Trop peu de solutions de logement et incapacité pour les détenus à anticiper une sortie (inscription listes d'attente)

5. Pistes de solutions



En synthèse :

Politique carcérale en Belgique

L'idée est de faire de la prévention à la détention, notamment en sensibilisant les parties-prenantes à la plus-value d'une politique qui soutient davantage les alternatives à la détention et la réinsertion lorsqu'il y a incarcération.

Conventions internationales : La Belgique ne respecte pas une série d'éléments contenus dans les conventions internationales dont elle est partie et est régulièrement rappelée à l'ordre en la matière. Lister ces cadres non-respectés pourrait s'avérer utile pour construire un argumentaire. NB : Il est probable que cela a déjà été fait par d'autres dont c'est davantage le métier ?!

Coûts de la détention VS coûts de la réinsertion : Chiffrer les deux et les comparer peut également donner un argument pragmatique en faveur de la réinsertion (à l'instar de ce qui a été réalisé pour le sans-chèze-soirisme).

Code pénal : La réforme du Code pénal ne semble pas, à ce stade, parfaitement maîtrisée par les acteurs (notamment de l'aide aux justiciables). Un travail d'exploration et d'analyse pourrait s'avérer utile pour identifier les leviers positifs que cette réforme aurait apporté.

Paroles d'experts et travail politique : Travailler à la mise en avant et au soutien des paroles d'experts en faveur d'un autre modèle judiciaire et carcéral, notamment en collaboration avec les acteurs politiques.

Ressources des détenus et ex-détenus : Les ressources des détenus en congé pénitentiaire prolongé ou en sortie d'incarcération semblent être un réel frein à leur réinsertion.

Maisons de transition/détention : Ce projet, qui reste de la détention à une autre échelle, bénéficie de budgets important mais semble rencontrer un certain nombre de blocage locaux. Un éventuel échec

pourrait constituer une opportunité d'utilisation alternative de ces budgets. NB : Un changement d'échelle ne permet-il pas d'envisager des collaborations plus faciles entre le monde carcéral et les acteurs extérieurs ?

Connaissance mutuelle, concertation et collaboration

Des échanges, il semble évident qu'il manque actuellement cruellement de connaissance mutuelle des acteurs, de concertations formelles et de collaborations structurées et structurelles, et cela à tous les niveaux. L'un des enjeux majeurs est donc de travailler à cela, tant en matière d'identification fine des acteurs, que de méthode à employer pour atteindre au mieux les objectifs :

- Entre les acteurs du monde judiciaire (notamment les magistrats) et les acteurs de terrain (cfr. speed-dating de la Fidex)
- Entre les acteurs de la prison (dont les services sociaux), l'aide sociale générale et les acteurs de terrain
- Entre les acteurs de terrain des différents secteurs

Hors de la prison

Accompagnement des (ex-)détenus : La construction d'une vision « trajectoire » vers l'autonomie et le logement, permettant un accompagnement individuel structuré, impliquant le bénéficiaire et les différents acteurs de manière adéquate semble vraiment nécessaire. A cet égard, l'idée de conventions de collaborations entre acteurs, définissant notamment les ressources et missions respectives est proposée.

Aide aux justiciables : Il apparaît qu'une réflexion stratégique doit être menée sur le secteur dans sa globalité (finalités, objectifs, moyens,...).

Secteur sans-chez-soirisme : Finalement peu abordé, à l'exception de l'enjeu des moyens. NB : Pas mal de freins ont été identifiés, mais pas encore convertis en pistes de solutions.

Aide sociale : Un travail sur la facilitation de l'accès aux droits sociaux et aides sociales liées pour les (ex-)détenus est nécessaire, notamment en matière d'automatisation des droits.

Logement : Nécessaire de préciser les spécificités du public par rapport à l'accès au logement et les freins rencontrés afin de pouvoir activer les leviers adéquats (ex : Art. 36bis qui n'intègre pas la prévention)